

Compte rendu de la réunion du comité directeur en visio du 29 avril 2020

Présents en visio

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Président délégué
Joël RENAULT	Secrétaire général
Colette FERON GRENOUILLEAU	Secrétaire générale adjointe
Jean-Claude WACH	Trésorier
Henry ROIG	Trésorier adjoint
Evelyne DIAZ	Vice-présidente Sport Adapté Jeune
Sandrine DESTOUCHES	Vice-présidente Communication et partenariats
Christine GHYS	Membre
Richard MAGNETTE	Membre
Yves OBIS	Membre
Claude GISSOT	Membre
Bruno HENNEBELLE	Membre
Georges-Marie NACOULIVALA	Membre
Catherine FAYOLLET	Médecin fédéral national
Marie-José LALLART	Membre
Olivier GRIN	Membre
<u>Pour partie de la visio</u>	
Marie-Paule FERNEZ	DTN

1- Approbation du PV du 22 avril

Le PV du 22 avril est adopté

2- Agenda fédéral 2021

Colette Féron souhaite savoir si elle peut commencer à préparer l'agenda FFSA 2021. Marc Truffaut et Jean-Claude Wach rappellent que la dépense pour réaliser et envoyer l'agenda se monte à environ 10 000 €. Ils ne savent pas encore si le budget contraint de 2021 permettra de reconduire cette prestation gratuite offerte à tous les acteurs de la FFSA. Marc Truffaut trouve dommage que la fabrication de l'agenda, depuis quelques années à la charge exclusive de la FFSA, ne puisse pas être, en totalité ou en partie, financée par la vente de pages à des annonceurs, comme auparavant. Colette Féron étudiera la possibilité de trouver des annonceurs.

3- PSF

Marc Truffaut et Henri Miau font un point sur ce lourd dossier.

Marc Truffaut, en lien avec Henri Miau et Henry Roig ont organisé une visio les 23 et 24 avril avec les 3 salariées chargées de vérifier les dossiers administratifs des structures qui déposent une demande de subventions ANS pour 2020. Mireille Ségerie, Sandra De Crescenzo ont déjà commencé leur mission avec un bon état d'esprit. Nathalie Bun, encore prise par des dossiers du service formation, doit très prochainement les rejoindre.

Henri Miau, en lien avec Laurence Jouclas CTN, chargée de la coordination technique du PSF, ont réuni en visio les 3 « triplettes » chargées d'instruire les demandes de subvention, dès la clôture du compte Asso le 30 avril minuit.

Evelyne Diaz, Jean-Claude Wach et Claude Gissot donnent leur point de vue sur ce dossier très complexe. Un premier constat fait apparaître qu'on a voulu mettre nos clubs et comités dans un cadre administratif (trop) rigoureux pour que les dossiers déposés soient conformes. Nos clubs et comités ont encore un long chemin à réaliser pour être dans une vraie « culture fédérale et sportive ». Beaucoup administrent leur structure dans un esprit « médico-social » assez éloigné de la rigueur exigée par la gestion de la vie associative. L'instruction devra, pour la première année, adopter de la souplesse pour éviter d'éliminer top de structures du financement ANS, tout en leur demandant de se mettre en règle sur l'essentiel du cadre exigé par l'ANS.

4- Préparation du déconfinement ; réunion au CNOSE

Marc Truffaut rend compte d'une réunion des présidents de fédérations organisée par le CNOSE ce 29 avril. Le CNOSE a voté la création de Fonds de solidarité de 350 000 € destiné à aider telle ou telle fédération qui rencontrerait des difficultés au moment de la reprise de ses activités.

Il semblerait que les subventions qui ont été versées avant le confinement restent acquises par les fédé, sauf celles provenant des collectivités locales. Toutefois Marc Truffaut précise que les subventions d'Etat versées et non utilisées en 2020 devraient être placées en fonds dédiés (tout ou partie) sur le BP 2021.

L'ensemble des fédérations a pris une position claire sur le non-remboursement des licences aux usagers.

A la suite de l'enquête effectuée par le ministère auprès des clubs pendant le confinement, 23 000 ont répondu :

- 80 % ont gardé un lien avec leurs pratiquants,
- 89 % reçoivent une information régulière de leur fédération,
- 90 % s'attendent à une perte de licenciés à la rentrée sportive prochaine,
- 30 % risquent de ne pas continuer l'activité,
- 60 % ont une trésorerie entre 3 et 6 mois,
- 40 % des clubs ont des salariés.

Les clubs ont exprimé des besoins en matière :

- d'informations plus précises pour préparer la reprise,
- d'aide matérielle,
- d'aide et de conseils juridiques sur la gestion des salariés.

Cette réunion a fait état des décisions ministérielles sur la reprise des activités sportives après le 11 mai, jour du début du déconfinement.

Marie-Paule Fernex, en réunion elle aussi, avec l'association des DTN fait part des précisions présentées au cours de cette réunion. Un guide sur le déconfinement doit prochainement être publié par le ministère des sports pour l'ensemble du mouvement sportif

Une reprise individualisée du sport pour tous les Français

Sur les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique, une distanciation physique spécifique entre les pratiquants est une condition indispensable à la pratique de l'activité physique. Les critères de distanciation sont les suivantes :

- distance de 10 mètres minimum entre deux personnes pour les activités du vélo et du jogging ;
- une distance physique suffisante pour les activités en plein air type tennis, yoga, fitness par exemple.

Des spécifications complémentaires seront fournies par le ministère.

Ces activités pourront se faire :

- sans limitation de durée de pratique,

- sans attestation,
- dans une limite de distance du domicile inférieure à 100 km,
- en limitant les rassemblements à 10 personnes maximum,
- en extérieur.

Les activités sportives qui ne permettent pas cette distanciation (sports collectifs, sport de combat) ne pourront pas reprendre dans l'immédiat. Le ministère des sports proposera une liste exhaustive des disciplines dans un guide pratique en cours d'élaboration. Un nouveau point d'étape sera fait début 2 juin.

Reprise individuelle pour les sportifs de haut niveau

Les sportifs de haut niveau pourront reprendre une activité à partir du 11 mai mais exclusivement dans une logique individuelle dans le respect strict des règles de distanciation.

Après une période de deux mois de confinement, cette phase de ré-athlétisation devra s'inscrire dans une démarche progressive pour éviter blessures et contamination, selon un protocole médical et sanitaire précis élaboré par le ministère des Sports, avec les fédérations sous l'autorité du ministère de la Santé.

Le ministère des Sports précise qu'aucune compétition sportive ne pourra avoir lieu avant le mois d'août, y compris à huis clos. Les manifestations sportives rassemblant plus 5 000 personnes sur un même lieu ne pourront se tenir avant le mois de septembre.

Un travail étroit est engagé avec les gestionnaires d'espaces de pratiques sportives, essentiellement les collectivités territoriales afin de mettre en œuvre ce plan de reprise progressif du sport. Un travail avec le mouvement sportif est également lancé pour adapter la pratique aux contraintes sanitaires de chaque discipline et de chaque territoire.

Le ministère étudie également les conditions de réouverture progressive et de façon coordonnée avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'INSEP et des CREPS.

5- Bilan séminaire des CSN

Marie-Paule Fernez fait état des deux visios relatives au bilan du travail des CSN réunies à Limoges les 28, 29 février et 1^{er} mars. Une feuille de route va être prochainement publiée pour lancer l'appel à candidatures des futurs membres des commissions sportives nationales qui seront composées en septembre 2020.

6- AG fédérale 2020

Joël Renault fait état de l'avis du service juridique du ministère sur le vote électronique envisagé pour l'AG du 13 juin.

« L'ordonnance n° 2020-321 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales prévoit que les assemblées générales peuvent se tenir par conférence téléphonique ou audiovisuelle, même si les statuts ne le précisent pas.

Deux conditions doivent être réunies pour organiser l'assemblée générale à distance :

- Les membres de l'AG et les autres personnes ayant droit d'y assister doivent être avisés par tout moyen d'assurer leur information effective de la date et de l'heure, ainsi que des conditions dans lesquelles ils pourront exercer l'ensemble des droits attachés à leur qualité de membres ou de personne ayant droit d'y assister ;

- De plus, il est nécessaire que les moyens techniques mis en place transmettent au moins la voix des participants et permettent la transmission continue et simultanée des délibérations.

Enfin, le vote doit rester à bulletin secret.

Dans la mesure où ces conditions sont réunies, il n'y a pas d'obstacles à écarter pour cette fois la procédure de procuration, et à la condition d'en avvertir les membres de l'AG. »

Compte tenu de l'avis très clair du ministère, Joël Renault soumet à nouveau au comité directeur la proposition de procéder à cette AG sans possibilité de procuration, puisque chaque club pourra voter par Internet :

- 13 voix pour une AG sans procuration 13 voix ; 1 voix contre, 2 abstentions.

7- Partenariat avec Intégrance et dossier sur la recherche de fonds :

- Commission Recherche

Sandrine Destouches fait le point sur le partenariat à proposer à la mutuelle Intégrance, à la demande de George Ray Jabalot. Compte tenu des exclusivités mentionnées dans notre contrat avec Malakoff, principal partenaire de la FFSA, nous ne pouvons solliciter une autre mutuelle, comme Intégrance, sur les mêmes domaines financés par Malakoff.

Aussi, Sandrine Destouches propose qu'Intégrance puisse nous apporter une aide financière pour développer le secteur « recherche » de la FFSA. Les recherches sur les domaines de la « performance » et « du sport santé » pourraient être des thèmes susceptibles d'être accompagnés par Intégrance.

Si la commission Recherche s'est positionnée depuis toujours sur le domaine de la sociologie, de par les hommes comme Roy Compte, qui l'ont animée, Sandrine Destouches et Olivier Grin estiment que la commission pourrait s'ouvrir à d'autres chercheurs, dont des personnes issues du médical. La commission s'étofferait et s'ouvrirait ainsi à d'autres secteurs pour répondre davantage aux besoins de la FFSA en matière de connaissances sur la pratique du sport adapté. De nouvelles thématiques pourraient être explorées, comme « En quoi ce que propose la FFSA rend plus efficient nos sportifs ? » ou bien « En quoi la FFSA est-elle reconnue pour son expertise dans l'approche et l'encadrement des sportifs en situation de handicap mental et psychique ? ».

Si le comité directeur donne son accord sur cette évolution de la commission recherche, Sandrine Destouches prendra contact avec Isabelle Caby, coordinatrice de la commission, pour lui présenter le projet puis avec George Ray Jabalot pour lui demander de négocier, comme administrateur d'Intégrance, un partenariat avec la FFSA.

Le comité directeur se prononce à l'unanimité pour cette évolution de la commission recherche

- Recherche de partenaires

Sandrine Destouches évoque la proposition faite initialement par la société Sybiose pour trouver des fonds à la FFSA. Après négociation, elle a obtenu une modification des conditions qui se montent désormais à un versement de 20 000 € à Sybiose pour la première année, ainsi qu'un pourcentage des fonds levés.

Les membres du comité directeur souhaitent que la FFSA prenne contact avec d'autres cabinets afin de comparer les offres avant de se prononcer.

Marie-José Lallart évoque la piste des fonds européens qui, malgré la complexité de montage du dossier, nécessairement effectué par un professionnel rémunéré, pourraient représenter une source non négligeable de revenus. Elle explorera cette possibilité.



Joël RENAULT
Secrétaire général



Marc TRUFFAUT
Président